

Tout comprendre sur le plan d'actionnariat salarié Renault Group

Renaulution Shareplan 2025 est composé de deux dispositifs :

1 L'attribution gratuite de 3 actions, sous forme d'abondement unilatéral, sans obligation d'investissement de votre part⁽¹⁾.

**DU 12 AU 30
MAI 2025**

2 Une offre d'acquisition d'actions à des conditions avantageuses :

→ Une décote de 30%
sur le prix de référence.

→ Un abondement supplémentaire à hauteur de :
300% pour la première action acquise,
calculé sur votre participation et plafonné à la valeur de 3 actions.

Exemple d'abondements versés

	Abondement unilatéral brut	Nombre d'actions acquises (apport personnel)	Abondement brut sur l'apport personnel	Nombre total brut d'actions avant prélèvements sociaux
Exemple 1	3	1	3	7
Exemple 2	3	2	3	8
Exemple 3	3	3	3	9
Exemple 4	3	10	3	16

Suis-je éligible ?

Pour participer, vous devez :

■ **Être salarié de Renault Group** et de ses filiales consolidées et adhérentes aux PEG de Renault Group, de DIAC ou de Renault Retail Group.

■ **Avoir 3 mois d'ancienneté** continue ou discontinuée, du 1^{er} janvier 2024 au 30 mai 2025.

■ **Être encore sous contrat de travail** au 30 mai 2025.

Comment puis-je financer ma participation ?

Pour financer votre participation, vous pouvez **faire un versement volontaire** payable selon les modalités proposées par votre pays⁽²⁾.

➤ Pour vos versements volontaires, vous ne pouvez pas dépasser **25% de votre rémunération annuelle brute 2025 estimée** et **10% de votre rémunération annuelle nette 2024 estimée**.

⁽¹⁾ Vous avez la possibilité de refuser cet abondement en ligne. Toutes les informations sont accessibles sur le site de l'opération www.renaulutionshareplan.renaultgroup.com (lien Je souscris).
⁽²⁾ Retrouvez les modalités pour payer votre participation sur le site d'information de votre pays renaulutionshareplan.renaultgroup.com et dans le supplément pays téléchargeable sur le site.

Avantages et inconvénients

- Décote sur le prix de l'action
- Versement d'abondements de la part de Renault Group
- Frais de gestion pris en charge par Renault Group
- Éventuels dividendes réinvestis

- Blocage des avoirs jusqu'au 30 juin 2030
- Risque de perte en capital en cas de baisse de la valeur de l'action Renault SA

Exemple d'investissement

Hypothèse du prix de référence
50 €⁽¹⁾, soit 529,6 MAD⁽²⁾

Hypothèse du prix d'acquisition
(prix de référence - décote de 30 %)
35 €, soit 369,67 MAD

1 Abondement unilatéral :
équivalent à 3 actions.



2 J'investis 35 € (369,67 MAD)
en achetant 1 action au prix
d'acquisition.

Abondement supplémentaire :
(1 x 35 € x 300 %)

Soit l'équivalent de 3 actions.

3 J'acquiers 7 actions d'une valeur de
350 € brut⁽³⁾ au prix de référence,
soit 3 696,7 MAD pour un
investissement de ma part de 35 €,
soit 369,67 MAD.

⁽¹⁾ Valeur de l'action à titre indicatif.

⁽²⁾ Taux de change au 14 mars 2025.

⁽³⁾ Hors charges fiscales et sociales applicables en vigueur.

**Que se passe-t-il
une fois mon
investissement
réalisé ?**

- Vous détenez des parts du compartiment « Share Original du FCPE « Renault International » qui sera lui détenteur des actions Renault SA. Vous êtes donc indirectement actionnaire de Renault Group.

- Vos avoirs sont bloqués jusqu'au 30 juin 2030 sauf cas de déblocage anticipé. La liste des cas de déblocage ainsi que les modalités de déblocage sont disponibles sur le site d'information www.renaultionshareplan.renaultgroup.com.

**Que puis-je faire
de mon
investissement
une fois la période
de blocage
terminée ?**

Vos avoirs deviennent disponibles et vous avez alors le choix entre :

1 Conserver vos avoirs dans le FCPE « Renault International » aussi longtemps que vous le souhaitez.

2 Demander le remboursement de vos avoirs en totalité ou en partie.



+ D'INFORMATION

Connectez-vous sur www.renaultionshareplan.renaultgroup.com

**Renault
Group**